

# Tête de Rivière LIFA 21 novembre 2021

Bassin de Meulan-les Mureaux Hardricourt

## PROTCOLE SANITAIRE

### INTRODUCTION :

Ce document est basé sur le protocole national émis par la Fédération Française d'Aviron et la réglementation en vigueur en date du 29 Aout 2021. Les recommandations formulées dans ce document le sont au regard de la situation à la date de sa rédaction. Il pourra être allégé ou renforcé en fonction de la situation sanitaire à la date prévue pour le déroulement de la compétition.

### RECOMMANDATION GÉNÉRALES :

Les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19 (Fièvre, toux, ...) ne doivent en aucun cas se rendre sur le site de la compétition.

Les protocoles de reprise dans les clubs ont normalement responsabilisé chaque licencié sur cet engagement. Ce qui suit s'applique à toutes les personnes impliquées dans l'évènement - concurrents, bénévoles, officiels, prestataires... La distanciation physique de 1m minimum entre tous les acteurs de la compétition doit être respectée à tout moment et en tout lieu sur le site de la manifestation.

**la participation à la compétition est soumise à l'obligation de présenter un "pass sanitaire"**

### DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF SANITAIRE :

**La présentation du pass sanitaire est obligatoire pour tous les participants.**

Le pass sanitaire comprend trois types de preuves :

- Un certificat de test négatif - Seront admis les résultats des tests RT-PCR et antigéniques de moins de **72h**.
- Un certificat de vaccination - Les personnes pourront également présenter un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet.
- Un certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois - Seuls les résultats des tests RT-PCR et des tests antigéniques certifiés avec QR Code seront admis. Un test positif devient automatiquement un certificat de rétablissement dès lors qu'il date de plus de 15 jours après le prélèvement et sera valable jusqu'à 6 mois après la date de prélèvement.

Chacun de ces certificats sera encodé sous une forme de QR Code.

**Seul ce QR code sera à transmettre pour attester du pass sanitaire.**

## Comment transmettre son pass sanitaire ?

La participation à la TRD de novembre 2021 est conditionnée à la possession d'un pass sanitaire. Nous n'avons besoin que des QR codes (qui ne contiennent aucune donnée confidentielle), et tous les éléments seront systématiquement détruits après validations des pass par les équipes de traitement.

- Une transmission par mail est prévue à l'adresse : [tdrammh@gmail.com](mailto:tdrammh@gmail.com)
- Les pass peuvent être transmis dès l'inscription des candidats, de façon groupée ou au fil de l'eau dans le cas de pass liés à un certificat de vaccination
- **Dans tous les cas, ces pass pourront être transmis et seront traités jusqu'au vendredi 19 novembre 20H00.**

Pour tout cas particulier, merci de contacter le référent covid de la régates (Jean-Jacques Vervialle : tél 06 07 61 98 42) que vous pourrez trouver le jour J, au contrôle des remorques, facilement reconnaissable avec son gilet jaune et un chapeau de couleur vive.

Sont considérés comme participants :

- Les compétiteurs ;
- Les entraîneurs professionnels et bénévoles ;
- Les arbitres et les membres de l'organisation de la régates ;

Tous les membres du staff du club (dirigeant, accompagnateur, ...) amenés à être présents sur la zone de compétition (parc à bateaux, pontons et locaux du club).

## Comment le pass sanitaire sera-t-il contrôlé ?

Les QR Code seront contrôlés à l'aide de l'application TousAntiCovid Verif, distincte de l'application TousAntiCovid. Une fois le QR Code flashé, la personne habilitée verra s'afficher :

- le nom, le prénom et la date de naissance de la personne contrôlée ;
- une mention « valide/invalid » l'informant de la possibilité de la personne contrôlée à se rendre ou non dans le lieu ou à l'événement.

## Conséquence en cas de pass sanitaire manquant

Les compétiteurs dont le pass sanitaire n'aurait pas été transmis dans les délais impartis ou qui ne seront pas reconnus comme valides par l'application tous anticovid verif ne pourront pas prendre part à la compétition.

## PROCOLE SUR LE SITE DE LA TETE DE RIVIERE :

**Le port du masque est obligatoire sur l'intégralité du site pour tous les participants, les accompagnateurs, les bénévoles et les officiels, hormis lorsque les rameurs ont embarqué pour concourir.**

Le huis clos ne pouvant pas être organisé sur le site (espace public ouvert) il est demandé aux clubs de limiter le nombre de spectateurs en sensibilisant à l'avance les parents et les accompagnateurs habituels.

### CONCURRENTS ET LEUR ENCADREMENT :

Pour les concurrents et leur encadrement, les clubs devront s'assurer que tous soient correctement équipés, de même la fourniture de gel hydro alcoolique, de produits désinfectant (ou de masque si l'athlète n'en dispose pas) est de la responsabilité des clubs.

Il est demandé aux encadrant de respecter une zone d'au moins 2 mètres entre chaque club sur le parc à bateaux.

Le port du masque est obligatoire lors de l'échauffement à terre. Les concurrents ne pourront enlever leur masque qu'une fois embarqués et ayant quitté le ponton. Les concurrents remettront leur masque avant d'arriver aux pontons de débarquement. Les barreurs resteront masqués. Il est demandé aux coachs de limiter au maximum leur présence sur les pontons.

Embarquement - Débarquement :

2 pontons différents seront utilisés pour l'embarquement et le débarquement afin d'éviter les croisements des concurrents sur les pontons.

### PAS DE REMISES DES RECOMPENSES.

### SANITAIRES :

Du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée des toilettes du club.

**L'utilisation des vestiaires situés à l'intérieur du club sera interdite** (les vestiaires resteront fermés à clefs).

### POINT D'EAU :

Un point d'eau sera installé à l'entrée du hangar à bateaux.

### BUVETTE :

Une buvette sera installée en extérieur dans la cour devant le club. Un marquage au sol sera mis en place de façon à respecter les distances de sécurité. Du gel hydro alcoolique sera à disposition à la buvette.

### **ARBITRES ET BENEVOLES :**

L'organisateur fournira des masques à tous les bénévoles, arbitres et officiels.

L'organisateur fournira des lingettes pour désinfecter les matériels devant être partagés (talkies, mégaphones, barres franches des canots ...)

### **REUNIONS DES DELEGUES ET ARBITRES :**

La réunion des délégués se tiendra dans la salle loisirs du club au rez-de-chaussée. Le port du masque est obligatoire sauf pour les animateurs de la réunion en respectant les distances. Un seul représentant par club.

Du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée.

La réunion des arbitres se déroulera après celle des délégués avec le même protocole.

### **APRES LA COMPETITION :**

Si un participant est déclaré positif dans les quatorze jours après la compétition, il doit être placé immédiatement à l'isolement et prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable COVID de la régates (Jean-Jacques Vervialle : tél 06 07 61 98 42)

### **COMMUNICATION - INFORMATIONS :**

Le présent protocole sera accessible sur les sites internet de la LIFA et de l'AMMH.

Il sera adressé par mail à l'ensemble des clubs participants et des bénévoles.  
Un affichage concernant le port du masque sera disposé à chacun des accès à la promenade du Bac.

Hardricourt, le 29 août 2021  
B.Silvestre,  
*présidente AMMH*



Jean-Jacques Vervialle  
*Secrétaire général AMMH, référent Covid*

